

Etrangers « communautarisés »

Le parcours d'intégration pour les primo-arrivants voit le jour à Bruxelles. Mais il n'est pas encore obligatoire, en dépit de l'engagement en ce sens du gouvernement Vervoort (*photo*). La faute à notre complexité institutionnelle : la commission communautaire française (Cocof) ne peut imposer un tel parcours en français à des étrangers, parce qu'ils n'appartiennent pas à un rôle linguistique. La solution trouvée ? On passera par un accord de coopération avec la commission communautaire commune (Cocom, bilingue) qui fera de ce parcours un chemin obligatoire. Une nuance, d'importance : les primo-arrivants devront alors choisir entre le parcours en français ou en néerlandais. A peine arrivés, les voilà déjà communautarisés. Le projet, actuellement au Conseil d'Etat, ne sera finalisé que pour 2017, au mieux. **O. M.**